

VOUS POUVEZ AIDER À AMÉLIORER LA VIE DES ANIMAUX DÉLAISSÉS. FAITES UN LEGS.

Le savez-vous ?

La Confédération Nationale Défense de l'Animal est exonérée de tous droits de succession : votre legs sera intégralement utilisé pour protéger les animaux et ce, dans le respect de vos dernières volontés.

Pour aider l'association de votre choix, il faut préciser sa dénomination exacte et complète, ainsi que l'adresse de son siège social. Ces renseignements sont indispensables.

Comment faire ? N'hésitez pas à vous faire accompagner.

- Il existe deux formes de testament : olographe (il doit être écrit, signé et daté par le testateur lui-même) ou authentique (le testateur dicte son testament devant un notaire). Dans tous les cas, il est recommandé de déposer le testament chez un notaire et de nous en informer.
- Si vous n'avez pas de notaire, la Confédération peut se charger du dépôt du testament chez notre notaire et de l'inscription au Répertoire National.
- Legs universel ou particulier, nous tenons à votre disposition des formules de testament étudiées par un notaire.
- Le testament doit désigner Défense de l'Animal Confédération Nationale reconnue d'utilité publique, dont le siège est situé 26 rue Thomassin, 69002 Lyon, en tant que légataire, à charge pour elle d'affecter ce legs aux besoins de [nom de l'association membre du réseau de la Confédération], dont le siège est situé [adresse de cette association].

La Confédération Nationale reverse le montant des legs à ses associations membres, qui seules ne pourraient pas recevoir de legs exonérés de fiscalité.

IMPORTANT !

LA PRISE EN CHARGE DE VOTRE ANIMAL

En raison de votre legs, vous pouvez demander que le refuge que vous gratifiez prenne soin de votre animal jusqu'à son décès.

Pour trouver l'adresse de l'association indépendante la plus proche de chez vous :

www.laconfederation.fr

Retrouvez l'annuaire
directement sur le site.

Association adhérente :



Confédération Nationale Défense de l'Animal

26 rue Thomassin 69002 Lyon

Tel : 04 78 38 71 85

Mail : laconfederation@laconfederation.fr

www.laconfederation.fr



Pour toute question,
nous pouvons vous
accompagner à chaque
étape de votre projet.



PRÈS DE CHEZ VOUS,
UN REFUGE LUTTE
POUR
LES ANIMAUX EN DÉTRESSE



***Vous pouvez l'aider et offrir une
nouvelle vie aux animaux malheureux !***



EN FRANCE MÉTROPOLITAINE
ET D'OUTRE-MER, **270**
ASSOCIATIONS ET REFUGES
INDÉPENDANTS SAUVENT
PLUS DE **180 000** CHIENS,
CHATS ET AUTRES ANIMAUX
(CHEVAUX, RONGEURS,
OISEAUX,...) **CHAQUE ANNÉE.**

Ils ont choisi de se regrouper au sein
du plus important réseau français
d'associations de protection des animaux :
la Confédération Nationale Défense de
l'Animal.



Ensemble, ils se
mobilisent et s'unissent
pour offrir un avenir aux
animaux sans famille et
délaissés.

Faites le choix d'agir
durablement pour les
animaux proches de
chez vous.



L'ACTION INDISPENSABLE DES REFUGES INDÉPENDANTS

Ces refuges, animés par des associations locales,
ont fait le choix de l'indépendance.

N'ayant aucune subvention de l'État,
ces associations remplissent des missions concrètes :

- Prise en charge des animaux sans famille
(animaux abandonnés, trouvés et maltraités).
- Adoption et placement au sein d'un foyer.
- Accueil et soin aux animaux domestiques,
chevaux, animaux de ferme ou animaux sauvages en
détresse.
- Lutte contre l'euthanasie des chats errants
sans identification (stérilisation,
identification, suivi,...).

- Protection des animaux victimes de mauvais
traitements ou d'actes de cruauté

Les associations indépendantes ont eu la
volonté de se regrouper pour mettre en place
un réseau de défense, d'aide et d'hébergement
des animaux en difficulté.



LA CONFÉDÉRATION NATIONALE, PORTE-PAROLE DES REFUGES DE RÉGION ET DES ANIMAUX MALTRAITÉS

Fondée en 1928, la Confédération Nationale
Défense de l'Animal a été reconnue d'utilité
publique en 1990.

Située à Lyon, elle lutte sans relâche pour l'évolution
et une meilleure prise en compte de la cause
animale.

- Elle rassemble, soutient et valorise les refuges
indépendants.
- Elle lutte contre l'abandon et l'animal-objet.
- Elle milite pour une meilleure sensibilisation
au respect animal et une évolution de la
réglementation.
- Elle combat les maltraitements et les actes de
cruauté commis sur les animaux, en menant des
actions de justice afin de faire condamner les
tortionnaires.
- Elle permet aux associations locales, avec peu
de moyens, de recevoir des legs, pour les aider à
assurer leurs missions de sauvetage.
- Elle apporte une assistance matérielle,
administrative et juridique aux associations
qu'elle confédère.